



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet agrivoltaique de Mirandol-Bourgnounac (81)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

MIRANDOL-BOURGNOUNAC PV

Raison sociale

MIRANDOL-BOURGNOUNAC PV

N° SIRET

98128684200019

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DEBONNET

Prénom(s)

Mathieu

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur la commune de Mirandol-Bourgnounac dans le département du Tarn, en Occitanie. Le projet est une ombrière d'élevage, il s'étendrait sur une surface de 9.72 ha et sa puissance serait de 4.63 MWc. L'installation est constituée d'une zone d'un seul tenant de 26 rangées de panneaux rotatifs qui suivent la course du soleil d'est en ouest, et sont placés à 2,65 m de hauteur (panneaux à plat). La hauteur minimale de ces panneaux est de 0.5 m et la hauteur maximale 5 m. Les rangées de panneaux sont espacées de 14 m sont implantées selon un azimut de -26 degrés. Les panneaux peuvent être inclinés de +/- 60 degrés pour suivre la course du soleil mais aussi pour fournir à la prairie et aux troupeaux une protection optimisée aux moments les plus critiques (excès de températures, ...). Les équipements techniques connexes (1 poste de transformation, 1 poste de livraison et 1 citerne) seront installés le long de la clôture à l'entrée du site à l'ouest, ainsi qu'à l'angle sud-est de la parcelle (1 citerne). Une piste périphérique intérieure sera implantée pour l'accès aux véhicules de chantier pendant la phase travaux, et pour les véhicules de maintenance et de secours en phase d'exploitation. Cette piste, afin d'éviter les zones humides identifiées, sera discontinuë, mais comportera des

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans la perspective du développement de l'agrivoltaïsme en France, un objectif qui est désormais inclus dans les grandes orientations de la politique énergétique nationale, telles que définies à l'article L.100-4 du Code de l'énergie. Du fait de la situation de sécheresse estivale et de l'intérêt relatif au bien-être animal, l'exploitation agricole du GAEC du Guigneret sur la commune de Mirandol-Bourgnounac, dirigée par M. Granier est en recherche de solution pour réduire sa vulnérabilité au changement climatique et s'adapter aux nouveaux aléas. Dans un contexte où la transition agricole devient indispensable pour répondre aux effets du changement climatique, Jean-Philippe Granier, agriculteur en poly-élevage dans le Tarn, s'engage dans une démarche innovante en développant un projet agrivoltaïque. Chef d'exploitation sur 230 hectares, il mène plusieurs projets agricoles ambitieux, diversification en tête, parmi lesquels figure la mise en place de ce projet d'ombrière d'élevage sur l'une de ces parcelles. La solution proposée par TSE pour ce projet de Mirandol-Bourgnounac est une ombrière d'élevage. L'ombrière d'élevage a été conçue afin d'apporter un ombrage tournant à la parcelle, offrant ainsi à la prairie et aux troupeaux (ovins, bovins ou caprins) une protection

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- La preparation du terrain et implantation de la cloture (6 a 8 semaines): semis de portance si besoin, implantation de la base vie, pistes et chemins d'exploitation; -Le terrassement des tranchées pour le passage des cables et l'implantation des pieux d'ancrage des structures (optimisation des lineaires et de la largeur des tranchées sur l'ensemble du projet); - Le montage de l'infrastructure photovoltaïque (4 a 6 semaines): systeme de support et fixation des panneaux -La pose et la connexion des cables; -L'installation des batiments techniques, 1 PDL, 1 PTR (2 a 4 semaines). Les batiments techniques sont pre-equipés et pre-cables en usine (transformateurs et cellules HTA); -L'installation et le paramétrage des composants électriques (onduleurs) -L'installation et le paramétrage du systeme de surveillance; -L'installation, la configuration et la connexion du poste de livraison. -L'installation des citernes incendie (2, de 30 et 60 m3)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet est elabore en concertation avec l'agriculteur et proprietaire exploitant du site, Monsieur . L'usage projete de la parcelle pendant la duree du projet reste q L'exploitation sera geree a partir d'un systeme de surveillance informatique, qui effectuera le monitoring des differentes composantes des ombrières photovoltaïques. Pour l'entretien et la maintenance des équipements, des prestataires seront missionnés durant les 40 ans d'exploitation envisagées au minimum. Les haies et eventuelles plantations devront etre taillees une fois par an. Le contrat qui doit lier l'exploitant agricole et TSE sera etabli sur une periode de 40 ans. A la suite de cette periode, le projet etant totalement reversible (car realisation sur pieux battus), les installations seront demantelees sans impacter la parcelle les accueillant. Le demantelement des installations a l'issue de la periode d'exploitation est provisionne des le demarrage du projet.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire conformément a l'article R421-1 du code de l'urbanisme

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cloturée Puissance totale de l'installation Surface projetée au sol des panneaux Surface des postes techniques et citernes incendie Lineaire de pistes Distance inter-pieux	(9.72, ha) (4.63, MWc) (1.94, ha) (160, m²) (1075, m) (14, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF type I la plus proche: 730030564 Riviere du Viaur, a 2.8 km. ZNIEFF type II la plus proche: 730010131 Vallee du Viaur et de ses affluents , a 2.2 km.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPR Retrait et gonflement des argiles du Tarn
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuve le 13 janvier 2009
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Zone de répartition des Eaux pour les prelevements dans les eaux de surface
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	ZSC FR7301631 : Vallée du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou , a 2.7 km.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Sur la base de recherches bibliographiques et d'inventaires écologiques de terrain menés par des bureaux d'études naturalistes, des impacts potentiels résiduels faibles à très faibles sur les espèces faunistiques et leurs habitats ont pu être identifiés. Aucun impact sur la flore patrimoniale n'est attendu étant donné l'absence d'enjeu sur la zone de projet. La note
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est en zone de faible exposition du PPR retrait gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Pendant les travaux de construction environ 25 camions sont nécessaires sur la durée totale du chantier (6 à 10 mois); cela engendre donc une augmentation temporaire du trafic de PL sans toutefois induire de risque notable sur la dangerosité du réseau routier. Le pic de circulation sera toutefois limité à 2 mois pour l'acheminement des modules et structures. En dehors de ce pic, seuls des véhicules légers seront employés.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La phase chantier pourra être source de nuisances sonores du fait de la circulation et de l'activité des engins de chantier. Ces nuisances seront toutefois limitées à la durée du chantier et très localisées. Par ailleurs des
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	La zone d'étude est située dans un contexte de plaine agricole et est principalement concernée par des émissions sonores liées à l'activité agricole
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Au cours de la phase travaux, les opérations d'implantation des pieux seront à l'origine de vibrations limitées dans l'espace et la durée du chantier. Aucune vibration lors de l'exploitation.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Absence de travaux nocturnes et absence d'éclairage nocturne du chantier.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Zone agricole peu concernée par les pollutions lumineuses.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Incidence positive sur la qualité de l'air car la production d'électricité d'origine renouvelable sans émission de polluants atmosphériques par rapport aux centrales thermiques à combustion.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Production de déchets non dangereux (essentiellement emballages, chutes de cables, ...) pour lesquels système de tri-collecte et évacuation sera mis en place. Aucun déchet dangereux ne sera généré.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	L'intégration du projet dans son contexte paysager et patrimonial est permise par : -la localisation des équipements techniques -le recul de l'implantation par rapport à la voie communale de Louberquet (ligne de crête) -l'évitement du cours d'eau et sa ripisylve au nord du projet -le recul par rapport aux habitations du hameau de Louberquet -le traitement paysager des équipements techniques et de la clôture
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Pas d'évolution des pratiques culturelles prévue sur la surface du projet

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La recherche de projets susceptibles de présenter des incidences cumulées avec le projet agrivoltaïque de Mirandol-Bournounac, réalisée conformément aux dispositions réglementaires, n'a permis d'identifier aucun autre projet dans l'aire d'étude considérée. Dès lors, aucune incidence cumulée n'est attendue.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Evitement amont: evitement technique, ecologiques (zones humides, milieux d'interet floristique et/ou faunistique), limitation / positionnement adapte des emprises des travaux, pistes, acces et zone de circulation, -Evitement: recul par rapport aux habitations les plus proche (hameau de Louberquet) et par rapport a la ligne de crete (route de Louberquet). - Evitement: balisage preventif et mise en defens des zones a preserver en phase chantier -Evitement: adaptation du calendrier de chantier a la phenologie des especes - Reduction: delimitation stricte des emprises chantier, pistes, acces et zone de circulation - Reduction (phase travaux): adaptation des modalites de circulation des engins de chantier - Reduction (phase travaux): optimisation de la gestion des materiaux - Reduction (phase travaux): dispositif preventif de lutte contre une pollution et gestion des eaux pluviales et de chantier - Reduction (phase travaux): limitation des nuisances pour la population humaine (nuisances sonores, qualite de l'air, securite routiere, proprete du chantier) - Reduction (travaux): adaptation de la cloture autour du site en faveur de la petite faune - Reduction (travaux): Respect des periodes de sensibilite liees aux cycles de vie, adaptation du calendrier et horaires des travaux - Reduction (travaux): dispositif permettant d'eloigner les especes a enjeux et/ou limitant leur installation - Reduction (travaux): prevention de la creation de pieges mortels - Reduction (travaux): remise en etat des emprises travaux apres le chantier et aide a la recolonisation des milieux - Reduction (phase travaux): integration paysagere des equipements techniques (bardage bois des PTR/PDL) et cloture (piquets bois de 2m et grillage type ursus gris galvanise).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les mesures environnementales prévues et décrites dans le présent dossier permettent de conclure à l'absence d'impact notable sur l'environnement et la santé humaine. Ainsi, compte tenu de la taille du projet, du contexte dans lequel il s'inscrit et des mesures d'évitement et de réduction qui seront mises en œuvre, la réalisation d'une évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom PECH DE LACLAUSE

Prénom OLIVIER

Qualité du signataire Directeur Agence de Toulouse

À TOULOUSE

Fait le 17-10-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)